

**COMMUNE DE CARCÈS****DELIBERATION****N ° 2026-45****Publié le :****Objet :**

***AFFECTATION DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2025 BUDGET
ANNEXE « BÂTIMENT ARTISANAL
ET COMMERCIAL »***

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Absents :	
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipales présentes :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl – GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance :

DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2311-5, L.2311-7 et L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu la délibération n° .../2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Bâtiment Artisanal et Commercial » de la Commune de CARCÈS,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, après adoption du Compte Financier Unique, de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2025,

Considérant les résultats arrêtés au Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Bâtiment Artisanal et Commercial »,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 juin 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE :

- **CONSTATER** les résultats du budget annexe « Bâtiment Artisanal et Commercial » arrêtés au titre de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 : + 105 391,48 €

Résultat antérieur reporté : + 695 164,59 €

Résultat de clôture de fonctionnement : + 800 556,07 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2025 : – 34 231,63 €

Résultat antérieur reporté : + 263 602,21 €

Résultat de clôture d'investissement : + 229 370,58 €

- **DÉCIDER** d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de 800 556,07 € comme suit :

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté (recettes) : 800 556,07 €

- **DÉCIDER** de reporter en section d'investissement :

Compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes) :

229 370,58 €

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 083-218300325-20260630-DELIB202645-DE

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2026
«Bâtiment Artisanal et Commercial ».

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO

